

Appendice IX

Recommandations sur les thèmes à traiter en priorité pour la poursuite de la mise en oeuvre du PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DU PHOQUE MOINE DE MÉDITERRANÉE

telles qu'adoptées par les Parties contractantes (Malte, 27-30 octobre 1999)

Points 7, 8, 9, 11 et 12: Réduction de la mortalité adulte

Une approche intégrée combinant des campagnes de sensibilisation pour les pêcheurs et l'application de législations et réglementations appropriées, à l'instar de ce qui a été entrepris au parc national marin d'Alonissos - Sporades du Nord (Grèce), devrait être appliquée dans les zones où des interactions négatives entre le phoque moine et les activités de pêche sont enregistrées.

L'impact économique des dommages causés par le phoque aux pêcheries côtières et aux exploitations piscicoles, et les possibilités de prévenir ou réduire de tels impacts devraient être évalués.

Point 10: Mise au point de dispositifs évitant aux phoques de s'empêtrer dans les filets

Il est jugé utile de procéder à des études et recherches pilotes pour évaluer l'efficacité et les répercussions des dispositifs permettant d'éviter aux phoques de s'empêtrer dans les filets utilisés dans des lieux et/ou saisons appropriés.

Points 13-16: Mise en place d'un réseau de réserves marines

Les sites déjà identifiés importants pour la sauvegarde de l'espèce devraient être protégés de toute urgence et convenablement gérés.

La protection des sites devrait être étendue pour inclure tous les habitats d'intérêt pour les phoques moines, en vue de mettre en place un réseau d'aires protégées.

Points 17-19: Surveillance continue, collecte de données et échanges d'informations

Un réseau régional de courrier électronique devrait être établi pour favoriser l'échange rapide de l'information. Le CAR/ASP devrait encourager un développement des contacts entre les projets de conservation concernant le phoque moine.

S'il y a lieu, les distances parcourues par les phoques devraient être étudiées en priorité, et ce en recourant aux techniques appropriées (par ex., télémétrie). A cet effet des protocoles d'étude devraient être élaborés en tenant compte de l'expérience disponible.

Le CAR/ASP est invité à tenir des ateliers de travail et à procéder à des expertises afin de synthétiser l'information disponible sur la biologie, l'écologie et le comportement du phoque moine, qui est essentielle pour la conservation. Les produits de ces ateliers devraient être publiés et faire l'objet d'un symposium.

Point 20: Réhabilitation des phoques

Un atelier de travail pour mettre au point des mesures techniques agréées pour la réhabilitation du phoque moine de la Méditerranée devrait être organisé et des lignes directrices appropriées élaborées.

Points 21-22: Autres mesures

Un plan d'intervention d'urgence devrait être élaboré pour coordonner toutes les interventions appropriées en cas de mortalité massive ou autre situation critique. Ce plan d'urgence applicable à l'aire de répartition de l'espèce devrait comprendre entre autre, un échange d'information entre les pays et le secrétariat, ainsi que les organisations internationales concernées.

Points 23-26: Programmes d'information

Des programmes de sensibilisation devraient être élaborés et soigneusement étudiés pour éviter la diffusion d'informations susceptibles de porter préjudice à la conservation des phoques moines (par ex., l'emplacement des grottes abritant des phoques).

Une attention spéciale devrait être accordée à une meilleure sensibilisation des décideurs.

Point 27: Programmes de formation

L'accent devrait être mis sur l'organisation de cours de formation, d'ateliers de travail spécialisés et de stages centrés sur les aspects pratiques relatifs à la recherche, à la conservation et à la gestion des phoques moines.